NUMÉRO 07/02

A V R I L 2 0 0 7 Mise à jour : mai 2007

## Voir aussi:

Fiche technique sur les quotesparts au FMI. Donne des informations générales sur la détermination et les fonctions des quotes-parts.

Déclaration du Directeur général du FMI sur le programme de travail du Conseil d'administration (communiqué de presse 06/267). Présente les activités du Conseil relatives à la réforme de la gouvernance jusqu'aux réunions du printemps 2007 du FMI.

Le Conseil d'administration du FMI recommande une réforme des quotes-parts et de la gouvernance (communiqué de presse 06/189). Donne des détails sur la première série d'augmentations ponctuelles des quotes-parts et sur le calendrier de réforme adopté lors de l'Assemblée annuelle 2006 du FMI à Singapour.

Rapport du Directeur général sur la stratégie à moyen terme du FMI (septembre 2005). Examine la réforme de la gouvernance dans le contexte de la réflexion sur l'orientation stratégique du FMI.

Ces documents peuvent être consultés en ligne à www.imf.org.

Les Études thématiques, destinées à informer le public et à alimenter le débat sur les questions d'actualité, présentent dans un langage non technique des sujets touchant aux activités du FMI.

# La réforme des quotes-parts et de la représentation au FMI : réponse à l'évolution de l'économie mondiale

Rédigé par les services du FMI

En septembre 2005, le FMI s'est lancé dans un vaste programme de modernisation appelé la Stratégie à moyen terme. La réforme de la gouvernance de l'institution est un élément important de cette stratégie qui prévoit notamment d'ajuster les quotes-parts de manière à ce qu'elles reflètent mieux le poids relatif des membres du FMI dans l'économie mondiale et à ce que les pays membres à faible revenu puissent participer davantage aux activités de l'institution et s'y faire mieux entendre. Cette réforme est indispensable pour que le FMI garde toute son efficacité.

L'économie mondiale évolue et il en est de même du poids économique respectif de chaque pays. Alors qu'elle est censée refléter le poids et le rôle relatifs des membres de l'institution dans l'économie mondiale, la répartition des quotesparts au FMI n'a été modifiée que de façon progressive au cours du temps sans suivre l'évolution des réalités économiques. Un rééquilibrage s'impose donc pour prendre en compte les nombreux changements intervenus, en particulier la montée en puissance de grands pays émergents dans l'économie mondiale.

En même temps, il est nécessaire que les pays à faible revenu puissent mieux faire entendre leur voix au FMI. Bien que ces pays pèsent peu dans l'économie mondiale, le FMI joue pour eux un rôle important en leur apportant conseils et financements. Or, le pouvoir de vote de ces pays s'est amenuisé avec le temps, à la fois parce que le poids économique relatif d'autres pays s'est accru et parce que la proportion des «voix de base» (voix attribuées en nombre égal à tous les pays membres en vertu du principe d'égalité des pays au moment de la création du FMI) a diminué à chaque révision des quotes-parts.

Le FMI a entrepris de réformer la gouvernance au sein de l'institution, en sachant que la complexité de ce dossier requiert une démarche prudente mais résolue.

#### Un grand pas en avant

Lors de l'Assemblée annuelle du FMI à Singapour en septembre 2006, les pays membres ont adopté un programme de modernisation et de réforme des quotesparts et de la représentation des pays au sein de l'institution. Les membres sont convenus d'un ensemble de réformes à accomplir en deux ans, qui comprend les mesures suivantes :

• une augmentation initiale ponctuelle des quotes-parts de la Chine, de la Corée, du Mexique et de la Turquie;

- l'élaboration d'une nouvelle formule de calcul des quotes-parts permettant de déterminer si celles-ci sont adéquates;
- une deuxième série d'augmentations ponctuelles de quotes-parts fondées sur la nouvelle formule de calcul;
- le relèvement des voix de base de chaque pays membre de manière à garantir une influence adéquate des pays à faible revenu et à faire en sorte que la proportion des voix de base par rapport au total des voix reste inchangée;
- l'attribution de moyens supplémentaires aux administrateurs représentant un grand nombre de pays;

Les pays membres considèrent que la réforme de la gouvernance est essentielle pour préserver l'efficacité et la crédibilité du FMI. L'un des principes fondamentaux de la démarche du FMI à cet égard est que toute réforme de la gouvernance doit être respectueuse des intérêts de tous les pays membres et doit donc être décidée par consensus au terme d'une large consultation.

## Répartition actuelle des quotes-parts au FMI (en pourcentage)

Pays/Région	Quotes-parts en pourcentage <sup>1</sup>	Quotes-parts nominales <sup>1</sup>
États-Unis	17,1	37.149
Union européenne	32,4	70.404
Asie	11,5	25.010
Chine	3,7	8.090
Inde	1,9	4.158
Corée	1,3	2.927
Moyen-Orient et Turquie	7,6	16.426
Turquie	0,5	1.191
Amérique latine	7,6	16.501
Mexique	1,5	3.153
Brésil	1,4	3.036
Afrique	5,3	11.498
Canada	2,9	6.369
Fédération de Russie	2,7	5.945
Suisse	1,6	3.459
Australie	1,5	3.236
Ensemble des autres pays	9,8	21.317

<sup>1</sup> Quotes-parts acceptées au 21 mai 2007; millions de DTS.

### Une première série d'augmentations

Le premier élément du train de réformes prévu était une augmentation ponctuelle des quotes-parts de quatre pays dynamiques qui étaient le plus nettement sous-représentés : la Chine, la Corée, le Mexique et la Turquie. L'augmentation globale des quotes-parts de ces pays s'élève à 3,81 milliards de DTS (environ 5,66 milliards de dollars EU), soit 1,8 % des quotes-parts avant l'augmentation, ce qui porte le total actuel des quotes-parts à 216,75 milliards de DTS (soit environ 321,92 milliards de dollars EU).

# Modification des formules de calcul des quotes-parts

La résolution du Conseil des Gouverneurs de septembre 2006 demandait au Conseil d'administration de convenir d'une nouvelle formule de calcul des quotes-parts prenant mieux en compte le poids et le rôle des pays membres dans l'économie mondiale. Cette nouvelle formule devait permettre aux économies dynamiques, et notamment aux pays émergents qui occupent une place de plus en plus importante dans l'économie mondiale, de disposer de quotes-parts relativement plus élevées.

Les Statuts du FMI ne disent pas comment les quotesparts doivent être fixées. Le Conseil d'administration n'a jamais adopté ni approuvé formellement aucune méthode particulière de calcul ou d'augmentation des quotes-parts. Toutefois, le FMI a mis au point des formules qui permettent de déterminer les quotes-parts initiales des nouveaux pays membres et qui servent de repère pour calculer

#### Le rôle multiple des quotes-parts

À l'heure actuelle, la quote-part d'un pays membre joue un rôle essentiel dans quatre aspects des relations de ce pays avec le FMI:

- 1) le montant de ressources financières qu'il apporte au FMI;
- 2) le nombre de voix dont il dispose (en sus des voix de base) pour la prise de décision;
- 3) son accès au financement du FMI;
- 4) sa part des allocations de droits de tirage spéciaux (DTS).

l'augmentation des quotes-parts des pays membres existants, habituellement à l'occasion d'une révision générale des quotes-parts.

Les formules de calcul des quotes-parts ont évolué au fil du temps. Il en existe cinq à l'heure actuelle. La plus ancienne, celle de Bretton Woods, comportait à l'origine cinq variables : le revenu national, les réserves officielles, les importations, la variabilité des exportations et le ratio exportations/revenu national. Quatre autres formules ont été ajoutées à celle de Bretton Woods dans les années soixante. Le revenu national a alors été remplacé par le produit intérieur brut et les variables relatives aux échanges commerciaux ont été étendues aux services et aux transferts. On a renforcé les pondérations des transactions courantes et de la variabilité des exportations. Les formules de calcul ont été révisées pour la dernière fois en 1982-83 : la pondération de la variabilité des exportations a été diminuée et les réserves ont été réintroduites en tant que variable, sans que soit modifiée la structure de base des formules.

#### Révision des quotes-parts

Les quotes-parts des pays membres sont révisées périodiquement, au moins tous les cinq ans. La révision générale des quotes-parts permet au FMI de déterminer si celles-ci sont suffisantes pour lui permettre de répondre aux besoins de financement des pays membres. C'est aussi l'occasion de relever la quote-part des pays membres dont la place relative dans l'économie mondiale a changé. Ces dernières décennies, les quotes-parts ont rarement fait l'objet d'augmentations ponctuelles en dehors des révisions générales.

Cinq des douze révisions générales intervenues jusqu'à présent ont conclu qu'aucune augmentation des quotes-parts n'était nécessaire. La dernière augmentation dans le cadre d'une révision générale — la onzième — date de janvier 1999. L'augmentation globale de 45 % décidée alors reflétait l'évolution de la taille de l'économie mondiale, le risque accru de crise financière ainsi que la libéralisation rapide des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux.

La treizième révision générale, qui doit être terminée le 28 janvier 2008 au plus tard, déterminera si les quotes-parts sont globalement suffisantes pour répondre aux besoins de liquidités du FMI, ou bien si elles doivent être augmentées. Cette question est indépendante des réformes en cours décidées par les pays membres en septembre 2006, concernant les quotes-parts et la représentation au FMI.

Dans sa résolution de septembre 2006, le Conseil des Gouverneurs précisait qu'il fallait donner au PIB une pondération nettement plus importante dans la nouvelle formule et que d'autres variables, notamment l'ouverture de l'économie des pays membres, devaient aussi jouer un rôle important. La définition d'une nouvelle formule de calcul

## Les cinq formules de détermination des quotes-parts

Formule de Bretton Woods : Q1 = (0.01Y + 0.025R + 0.05P + 0.2276VC) (1 + C/Y);

Formule III : Q2 = (0.0065Y + 0.0205125R + 0.078P + 0.4052VC) (1 + C/Y);

Formule IV: Q3 = (0.0045Y + 0.03896768R + 0.07P + 0.76976VC) (1 + C/Y);

Formule M4 : Q4 = 0.005Y + 0.042280464R + 0.044 (P + C) + 0.8352VC;

Formule M7 : Q5 = 0.0045Y + 0.05281008R + 0.039 (P + C) + 1.0432VC;

Explication des symboles :

Q1, Q2, Q3, Q4 et Q5 = quotes-parts calculées selon chaque formule.

Y = PIB aux prix du marché d'une année récente.

R = moyenne sur douze mois des avoirs en or, en réserves de change et en DTS et des positions de réserve au FMI d'une année récente.

P = moyenne annuelle des paiements courants (biens, services, revenus et transferts privés) sur une période récente de cinq ans.

C = moyenne annuelle des recettes courantes (biens, services, revenus et transferts privés) sur une période récente de cinq ans.

VC = variabilité des recettes courantes, qui correspond à une fois l'écart-type par rapport à la moyenne mobile quinquennale calculée sur une période récente de treize ans.

Pour chacune des quatre formules autres que celle de Bretton Woods, il faut d'abord ajuster le résultat obtenu de manière à ce que la somme des quotes-parts de tous les pays soit égale au total général des quotes-parts calculées à l'aide de la formule de Bretton Woods. La quote-part calculée d'un pays membre est le plus élevé des deux chiffres suivants : 1) le chiffre obtenu au moyen de la formule de Bretton Woods ou 2) la moyenne des deux chiffres les plus bas obtenus à partir des quatre autres formules de calcul (après ajustement).

des quotes-parts pour remplacer les formules actuelles demeure une tâche difficile et complexe sur les plans politique, conceptuel et technique.

Il reste à résoudre le problème des variables à utiliser et de la pondération qui doit leur être attribuée, en tenant compte de l'inclusion du PIB, de l'ouverture de l'économie, de la variabilité et des réserves officielles. Il faut aussi déterminer comment chaque variable doit être définie compte tenu de l'évolution de l'économie mondiale et comment la nouvelle formule elle-même doit être structurée. De plus, la nouvelle formule doit être simple et transparente, en phase avec le rôle assigné aux quotes-parts, et rendre compte correctement de la place relative des pays membres dans l'économie mondiale. Elle doit aussi être globalement acceptable pour l'ensemble des pays membres, tout en préservant et en améliorant l'efficacité du FMI.

L'objectif est d'achever les travaux sur la mise au point de la nouvelle formule d'ici à l'Assemblée annuelle de 2007 ou, au plus tard, pour les réunions du printemps 2008.

# La deuxième série d'augmentations ponctuelles des quotes-parts

Les augmentations ponctuelles des quotes-parts influent sur la position relative des pays membres. Elles ne réduisent pas le montant absolu des quotes-parts des autres pays membres, mais elles en diminuent l'importance relative. Par le passé, les augmentations ponctuelles ont été limitées en nombre et en montant, et ont généralement eu lieu dans le cadre d'une augmentation générale des quotes-parts, situation dans laquelle tous les pays membres bénéficient d'une augmentation absolue de leurs quotes-parts. Des ajustements ponctuels sont toutefois possibles en dehors d'une révision générale s'il y a un large consensus des pays membres.

Dès qu'une nouvelle formule de calcul aura été adoptée, le Conseil d'administration recommandera au Conseil des Gouverneurs une deuxième série d'augmentations ponctuelles des quotes-parts pour les pays membres qui, d'après la nouvelle formule, seront sous-représentés et qui ont demandé le relèvement de leur quote-part. Cette deuxième série d'augmentations ponctuelles a pour but de rééquilibrer les quotes-parts d'un plus grand nombre de pays membres. Afin d'éviter que le pouvoir de vote des pays à faible revenu ne s'en trouve diminué, ces augmentations ponctuelles des quotes-parts ne seront pas effectives tant que l'amendement

aux Statuts du FMI concernant les voix de base ne sera pas entré en vigueur. La deuxième série d'augmentations ponctuelles requiert l'accord de pays membres représentant 85 % du total des voix. Ensuite, pour que ces modifications soient effectives, elles doivent faire l'objet d'une approbation par voie législative dans les pays membres.

#### L'amendement relatif aux voix de base

L'un des objectifs essentiels de la réforme consiste à renforcer l'influence des pays à faible revenu, ce qui suppose en particulier l'augmentation des voix de base. Les voix de base répondent au principe de l'égalité entre les pays et permettent aux plus petits d'entre eux (dont beaucoup font partie des pays à faible revenu) de mieux se faire entendre lors des délibérations au sein de l'institution. L'augmentation des voix de base nécessite un amendement des Statuts du FMI, événement relativement rare qui constituera en lui-même un processus délicat en trois étapes.

- Le Conseil d'administration doit proposer, à la majorité des voix exprimées, un projet d'amendement qui est soumis à l'approbation du Conseil des Gouverneurs.
- Le Conseil des Gouverneurs doit alors approuver l'amendement, également à la majorité des voix exprimées.
- Enfin, l'amendement doit être accepté par trois cinquièmes des pays membres représentant 85 % du total des voix.

La modification des Statuts du FMI exige donc une large adhésion des pays membres et, dans nombre d'entre

## Pourquoi augmenter le nombre des voix de base?

À l'heure actuelle, chaque pays membre du FMI détient 250 «voix de base», plus une voix pour chaque fraction de sa quote-part équivalant à 100.000 DTS. Une augmentation des voix de base a pour effet d'accroître les voix des pays membres qui disposent d'un nombre de voix inférieur à la moyenne, ce qui confère aux pays les plus petits une plus grande influence dans les décisions du FMI. Les révisions générales successives des quotes-parts ont ramené la part des voix de base de 11 % lors de la création du FMI, à 2 % actuellement. Aux yeux de certains, cette diminution affaiblit la participation des petits pays en développement à la prise de décision au FMI.

eux, l'acceptation de l'amendement aux Statuts requiert aussi l'approbation des organes législatifs. Les amendements entrent en vigueur lorsque la majorité requise des pays membres ont notifié individuellement leur acceptation et que le FMI peut alors en informer officiellement l'ensemble des membres.

Les Gouverneurs ont décidé qu'il fallait au moins doubler le nombre des voix de base attribuées à chaque pays membre et que cette augmentation devait au moins permettre de préserver le pourcentage du total des voix des pays à faible revenu en tant que groupe. L'amendement ajouterait aussi une disposition aux Statuts du FMI, selon laquelle la proportion des voix de base par rapport au total des voix attribuées doit rester constante en cas de modification du total des voix à l'avenir. L'ampleur précise de l'augmentation des voix de base sera fixée en même temps que la deuxième série d'augmentations ponctuelles des quotes-parts.

## Des moyens supplémentaires pour les administrateurs représentant un grand nombre de pays

Le grand nombre de pays représentés par les deux administrateurs africains ainsi que la lourde charge de travail découlant des activités de conseil et de financement du FMI dans ces pays nécessitent le renforcement des moyens de ces deux bureaux. Les Gouverneurs ont donc demandé au Conseil d'administration d'accroître le personnel mis à la disposition des administrateurs élus par un grand nombre de pays et d'étudier l'opportunité d'amender les Statuts du FMI pour permettre aux administrateurs élus par un grand nombre de membres de nommer plus d'un administrateur suppléant afin de faciliter le travail de leurs bureaux.

#### **Perspectives**

En raison du caractère universel du FMI, ses responsabilités s'étendent au monde entier. Il est en effet la plus importante, et parfois même, la seule instance où puissent être traités collectivement les problèmes économiques complexes. Le FMI tire en partie sa légitimité de son efficacité. Toutefois, pour qu'il conserve cette légitimité et cette efficacité, les pays membres doivent être assurés de participer de façon équitable à la prise de décision et de pouvoir faire entendre leur voix comme il convient.

Les pays membres ont demandé que ces réformes soient achevées d'ici à l'Assemblée annuelle de 2007 ou, au plus tard, celle de 2008. Ce calendrier est ambitieux compte tenu de la complexité des réformes, mais il souligne l'importance de renforcer l'efficacité du FMI.



Les Études thématiques sont préparées par la Division «Communication de la politique institutionnelle» du Département des relations extérieures, en collaboration avec les services des autres départements du FMI. Cette série est publiée par le FMI en anglais, en espagnol et en français; elle est aussi disponible en ligne sur le site web du FMI à <code>www.imf.org</code>.

Pour en obtenir un exemplaire sur papier, prière de s'adresser à IMF Publication Services 700 19<sup>th</sup> Street, N.W. Washington, D.C. 20431.

Téléphone: (202) 623-7430 Télécopie: (202) 623-7201

Adresse électronique : publications@imf.org